

Document remplacé le 2 mai 2025 dans le prolongement
de l'Assemblée Générale Mixte de F2R2 S.A. du 25 avril 2025

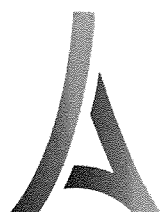
S.A. FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY

29 avenue Mozart

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



3A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

S.A. FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY

29 avenue Mozart

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ooo 0 ooo

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » présente dans l'annexe.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Règles et méthodes comptables :

- Les paragraphes de l'annexe intitulés « immobilisations incorporelles et corporelles » et « frais de recherche et développement » exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles : traitement comptable des frais de recherche et développement, des marques créées et des brevets déposés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par la société FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 12 mars 2025.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 avril 2025,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

3A CONSEIL
Expertise comptable
Commissaire aux Comptes
S.A.S au capital de 96 000 €
34 rue de Liège - 75028 PARIS
Tél : 01 42 12 34 56 - Fax : 01 42 12 34 50
R.C.S Paris 9 387 337 007



Sabrina MERNICHE
Président

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	2 174 584	30 000	2 144 584	1 509 331	635 253
Concessions, brevets, droits similaires	7 921 394	3 550 731	4 370 663	3 989 941	380 722
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	21 599	7 851	13 747	6 010	7 737
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	10 117 577	3 588 583	6 528 994	5 505 282	1 023 712
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 765		32 765	44 195	- 11 430
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	207 778		207 778	243 357	- 35 579
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	240 543		240 543	287 552	- 47 009
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 358 120	3 588 583	6 769 538	5 792 834	976 704

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 166 541)	166 541	156 338	10 203
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 207 922	3 296 533	2 911 389
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-2 318 533	-1 049 062	-1 269 471
Résultat de l'exercice	-1 726 777	-1 269 471	- 457 306
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 329 153	1 134 338	1 194 815
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	20 078	477 944	- 457 866
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 098 604	3 865 755	232 849
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	317	633	- 316
. Organismes sociaux	17 702	232	17 470
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 152		20 152
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	283 531	313 933	- 30 402
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	4 440 384	4 658 497	- 218 113
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 769 538	5 792 834	976 704

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée			643 254	465 361	177 893	38,23
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)			643 254	465 361	177 893	38,23
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			829 986	656 276	173 710	26,47
Impôts, taxes et versements assimilés			1 086	9	1 077	N/S
Salaires et traitements			93 600	800	92 800	N/S
Charges sociales			33 804	287	33 517	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 433 558	1 068 851	364 707	34,12
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			214	1 167	- 953	-81,66
Total des charges d'exploitation (II)			2 392 247	1 727 391	664 856	38,49
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-1 748 994	-1 262 030	- 486 964	38,59
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			12 500	12 841	- 341	-2,66
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			12 500	12 841	- 341	-2,66
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-12 500	-12 841	341	2,66
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-1 761 494	-1 274 871	- 486 623	38,17

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	34 717	5 400	29 317	542,91
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	34 717	5 400	29 317	542,91
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	34 717	5 400	29 317	542,91
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	677 971	470 761	207 210	44,02
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 404 748	1 740 232	664 516	38,19
RESULTAT NET	-1 726 777	-1 269 471	- 457 306	36,02
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 769 537,58 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 726 776,53 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/03/2025 par le Conseil d'Administration.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06 succédant au règlement CRC 99-01.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

La continuité d'exploitation a été maîtrisée sur l'exercice, grâce à des levées de fonds sous forme de souscriptions au capital dans le cadre de la poursuite de l'augmentation de capital statutaire. Des abandons de comptes courants prévus dès la création de la Société sont venus améliorer les capitaux propres de l'exercice pour 34 717 Euros.

Le développement technique du Registre Central Frogans (FCR) n'a pas été impacté directement par les événements géopolitiques internationaux. Le contexte international tendu a néanmoins continué d'avoir un impact sur le rythme des levées de fonds.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions, licences	1 à 3 ans
Brevets et création graphiques	5 ans
Installations/ agencements divers	5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans
Mobilier	2 à 4 ans

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement relatifs au Registre Central Frogans (FCR) ont été, conformément au droit comptable, portés à l'actif du bilan pour être amortis dans le temps à compter de la date d'ouverture du FCR aux utilisateurs de l'Internet. Ils s'élèvent pour cet exercice à 643 254 Euros.

Les frais de recherche et de développement sont constitués du coût des intervenants pour le développement des logiciels et du coût d'utilisation des plates formes de développement pour la mise au point de ces logiciels. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983.

Les redevances versées au Fonds de dotation OP3FT ont fait l'objet d'une activation en immobilisation incorporelle et sont amorties sur une durée de 5 ans.

La date de début de commercialisation des adresses Frogans et des réseaux Frogans par notre Société sera fixée conjointement avec le fonds de dotation OP3FT, conformément au contrat de délégation du FCR. Cette date a été revue fin 2024 pour un début de commercialisation prévu au 2nd semestre 2025 compte tenu de délais de développement plus longs que prévu concernant le déploiement de l'infrastructure du FCR dans le Cloud et la conception de l'interface d'enregistrement des adresses Frogans et des réseaux Frogans par notre Société. Par ailleurs, la période Beta de la technologie Frogans en cours, conduite par le Fonds de dotation OP3FT, a également nécessité la réalisation de travaux et de tests complémentaires.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 2 174 584

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	2 174 584	30 000	2 144 584	%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 10 117 577

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 652 725	2 443 254		10 095 978
Immobilisations corporelles	7 582	14 016		21 599
Immobilisations financières				
TOTAL	7 660 307	2 457 270		10 117 577

Amortissements et provisions d'actif = 3 588 583

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 153 453	1 427 279		3 580 731
Immobilisations corporelles	1 572	5 951		7 851
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 155 025	1 433 230		3 588 583

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et développement	2 174 584	30 000	2 144 584	5 ans
Redevances OP3FT	7 921 394	3 550 731	4 370 663	5 ans
Matériel de bureau & informatique	21 599	7 851	13 747	3 ans
TOTAL	10 117 577	3 588 583	6 528 994	

État des créances = 32 765

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	32 765	32 765	
TOTAL	32 765	32 765	

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 166 541

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	156 338	1 €	156 338 €
Titres émis	10 703	1 €	10 703 €
Titres remboursés ou annulés	500	1 €	- 500 €
Titres en fin d'exercice			166 541 €

Etat des dettes = 4 440 384

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses	20 078	20 078		
Fournisseurs	4 098 604	2 049 302	2 049 302	
Dettes fiscales & sociales	38 170	38 170		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	283 531	283 531		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 440 384	2 391 081	2 049 302	

Charges à payer par postes du bilan = 34 536

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	35
Fournisseurs	34 501
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	34 536

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DÉTAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 34 536

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Associés intérêts courus(45580000)	35
TOTAL	35

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(40810000)	34 501
TOTAL	34 501